

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Fort de France, le 25 mars 2022

### ACTES DE VIOLENCE AU CHU DE MARTINIQUE

***Ce jeudi 24 mars, des actes de violence particulièrement graves ont été perpétrés au CHU de Martinique, sur le site de l'hôpital Pierre Zobda Quitman, et ont occasionné, pour les victimes, des blessures sérieuses.***

Ces faits d'une rare violence se sont produits en marge de la première rencontre officielle du CHU, entre son Directeur Général et ses 5 organisations syndicales. Cette rencontre était dédiée à la relance d'un dialogue social normalisé. A l'extérieur de la salle, des manifestants ont lancé un produit très corrosif sur des personnes présentes, les atteignant notamment aux yeux. Ces personnes employées par un sous-traitant du CHU ont été gravement atteintes. Elles ont dû subir une intervention en urgence et ont un risque d'altération définitive de leur acuité visuelle.

#### **Cet événement est très grave.**

Rien ne peut expliquer et encore moins justifier un tel acte qui a été manifestement prémédité et préparé. Il fait suite à plusieurs autres débordements et agressions physiques, et signe une progression du recours aux intimidations, aux menaces et à la violence. Aucune personne agissant de la sorte ne peut se prétendre soignant ou les représenter.

#### **Une nouvelle ligne a donc été franchie.**

Nous sommes en présence d'une agression d'une extrême violence, commise à l'aide d'un produit dangereux utilisé comme arme, dans l'intention avérée de blesser et de créer un handicap définitif. Il n'est plus tolérable qu'une infime minorité continue par ses actions permanentes, à faire peser un climat délétère sur les hôpitaux martiniquais, au prétexte de l'obligation vaccinale, sachant que la conformité à la loi, tout personnel concerné confondu, atteint 87% en Martinique et même 100% chez les médecins du CHUM.

Aux côtés de la communauté hospitalière dans son ensemble, le Directeur Général de l'ARS de Martinique et le Directeur Général du CHU de Martinique tiennent à condamner sans réserve, et avec la plus grande fermeté, ces actes inacceptables et condamnables et apportent tout leur soutien aux victimes.

Des plaintes sont d'ores et déjà déposées par le CHU, les victimes et leur employeur. Il nous faut maintenant, dans l'intérêt des patients, des usagers et des professionnels, restaurer un fonctionnement serein, fondé sur le respect des personnes et l'intégrité professionnelle. Le Directeur général de l'ARS et le Directeur Général du CHU appellent chacun des hospitaliers de cet établissement à y contribuer, en référence à leur identité de personnel au service des patients et des usagers.

#### **Contact presse : Cabinet / Communication**

Tél : 06 96 82 24 75 – Mél : [ars-martinique-communication@ars.sante.fr](mailto:ars-martinique-communication@ars.sante.fr)

Site Internet : [www.ars.martinique.sante.fr](http://www.ars.martinique.sante.fr)